

ARRETE PORTANT CONSTITUTION DE
LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DE CATEGORIE B
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics pour la CAP de la catégorie B,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires au 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du Président du 25 mars 2022 fixant les effectifs au 1^{er} janvier 2022 relevant des CAP,

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Maire de Brûlain, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Vice-Présidente de la Communauté de communes Mellois en Poitou – Adjointe au Maire de Celles-sur-Belle
- Madame Laurence VIOLLEAU, Adjointe au Maire de Vouillé
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan

Suppléants

- Monsieur Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – Maire de Cerizay
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Maire déléguée de Oiron
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet
- Madame Chantal BRILLAUD, Conseillère municipale de Fressines
- Madame Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Maire d'Exoudun

Représentants du personnel :

Titulaires

- Madame Juliette LEDROIT, Auxiliaire de puériculture de classe supérieure au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Madame Nelly DUBIN, Aide-soignante de classe normale au CCAS - EHPAD de Villiers-en-Plaine
- Monsieur Dany FAUCHER, Technicien principal 1ère classe à la Commune de Pamproux
- Madame Anne BRUNET, Rédacteur à la Communauté de communes du Thouarsais
- Monsieur Cédric NOEL, Assistant de conservation à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Eléonore BIDAUD, Rédacteur à la Commune de Nanteuil

Suppléants

- Monsieur Frédéric SANTERRE, Rédacteur principal 1ère classe au CIAS Parthenay-Gâtine
- Madame Christelle BARATON, Rédacteur principal 1ère classe au SMITED
- Madame Béatrice ROUSSELLE, Aide-soignante de classe normale au CIAS Parthenay-Gâtine
- Monsieur Benoît GALLAIS, Technicien principal 2ème classe à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Stéphanie MATHOUX, Aide-soignante de classe normale au CCAS-EHPAD de Ménigoute
- Monsieur Damien NICOLAS, Animateur à la Commune de Thouars

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des Deux-Sèvres,
- notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B.

Fait à SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2022

Le Président,

Alain LECOINTE

Signé

Le Président,

– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Notifié aux intéressés

Transmis à la Préfecture le : 23 décembre 2022

Reçu en Préfecture le : 23 décembre 2022

Signature de l'Autorité territoriale

Signé